

Questionnaire à l'attention des candidats aux élections législatives de 2022 portant sur la Palestine

Réponses de Maxime Touzé, candidat UDB sur la 7e circonscription du Finistère
(Douarnenez-Pont-l'Abbé)

En préambule :

Je reviens à l'instant d'un festival interculturel Bretagne-Palestine qui s'est tenu du vendredi 27 au dimanche 29 mai aux Ateliers Jean-Moulin à Plouhinec (29). Au programme il y avait des concerts, conférences, broderie, théâtre, films et expositions. En tant que membre de l'Union démocratique bretonne, l'autodétermination des peuples est un des fondements de notre parti politique. La question palestinienne me touche et m'insurge régulièrement quant aux injustices et aux crimes subis par le peuple palestinien. Le terme apartheid correspond totalement à la réalité selon moi. Je m'engage à soutenir le peuple palestinien selon les moyens qui seront les miens si je suis élu.

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?

OUI !

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid ?

OUI !

Question : Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous engagez-vous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France ?

OUI !

Question : Vous engagez-vous à protéger les libertés associatives des organisations de la société civile qui critiquent la politique du gouvernement israélien et défendent les droits du peuple palestinien ?

OUI !